

CALENDRIER DÉPÔT DE DOSSIER DÉMATÉRIALISÉ PTP (Projet de Transition Professionnelle) **FIN D'ANNEE 2021**

* **Attention** : ce calendrier est soumis à modification, il n'a donc autorité que pour une période donnée. Soyez vigilant sur les actualisations qui peuvent intervenir périodiquement. Consultez les modifications sur www.transitionspro-occitanie.fr

CDI / CDD / INTERMITTENT / INTÉRIMAIRE :

ÉTAPE 1 : Début de formation :				
Entre :	01 et 31 janvier 2022	01 et 28 février 2022	01 et 31 mars 2022	01 et 30 avril 2022
ÉTAPE 2 : <u>Date limite de création du dossier :</u> 5 mois jour pour jour avant le début de formation				
Entre :	le 01 et le 31 AOÛT 2021	le 01 et le 30 SEPT. 2021	le 01 et le 30 OCT. 2021	le 01 et le 30 NOV. 2021
ATTENTION : le jour de début de la formation détermine la date limite de la création de votre dossier <i>Ex : votre formation débute le 19 avril 2022 → date limite de création de votre dossier = 19 novembre 2021</i>				
ÉTAPE 3 : Finalisation du dossier :				
<u>Date limite</u>	Jeudi 23 SEPT. 2021	Jeudi 21 OCT. 2021	Jeudi 18 NOV. 2021	Jeudi 16 DÉC. 2021
ATTENTION : un dossier non finalisé (étapes 2 et 3 non finalisées) ne pourra pas être traité pour la Commission. Dossier finalisé = dossier complet (2 à 3 volets – bénéficiaire, organisme, employeur – en fonction de votre situation) et transmis depuis votre espace personnel à Transitions Pro <u>avant la date limite</u> renseignée ci-dessus.				
ÉTAPE 4 : Commission Paritaire d'Instruction :				
Mois :	NOV. 2021	DÉC. 2021	JANV. 2022	FÉV. 2022

Exemple : ma formation débute le 19 avril 2022. J'ai jusqu'au 19 novembre 2021 inclus pour débiter la **création** en ligne de mon dossier dématérialisé. J'ai jusqu'au 16 décembre 2021 pour **finaliser** mon dossier. Mon dossier sera traité pour la Commission de février 2022.



Prévoyez un délai suffisant pour ces démarches.